



NOUVELLES ZONES RÉSERVÉES 2024
SELON ART. 27 LAT ET 19 LCAT

BLIGNOU | BOTYRE

Décision du Conseil municipal, en date du :

Le Président :

Le Secrétaire :

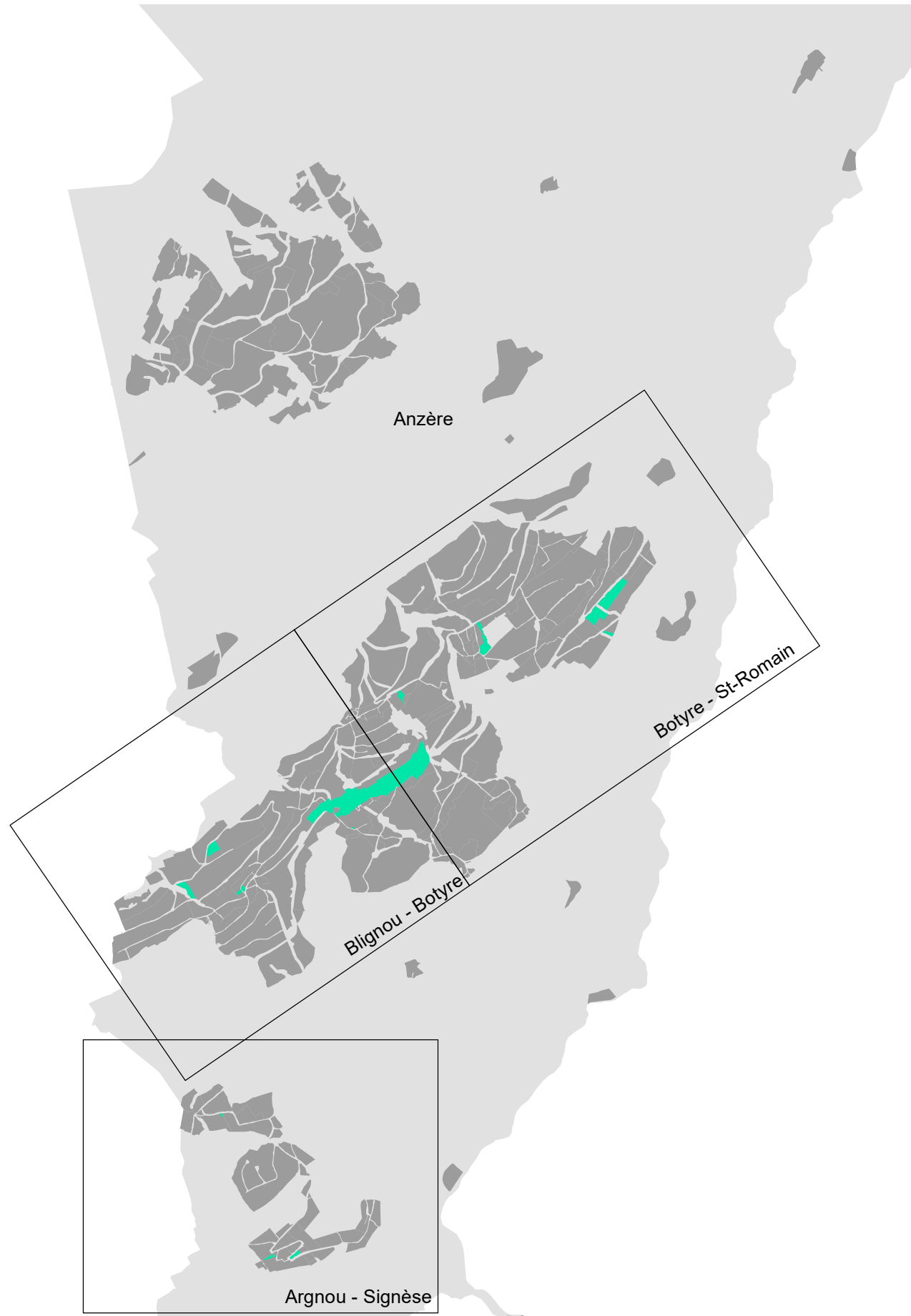
Échelle 1 : 2'500

Version du 21.12.2023



AZUR Roux & Rudaz sàrl | rue du Scex 16B | 1950 Sion
+41.27.323.02.06 | info@azur-sarl.ch | www.azur-sarl.ch

Répartition des différents plans



Légende

Zones réservées

Nouvelles zones réservées 2024

Affectations des zones en vigueur

- Zone des villages
- Zone d'extension des villages E30
- Zone d'habitat collectif
- Zone résidentielle R20
- Zone d'hôtel et d'habitat collectif
- Zone de chalet dense
- Zone d'Anzère-village et télécabine
- Zone artisanale et commerciale
- Zone de constructions et d'installations publiques A
- Zone de constructions et d'installations publiques B
- Zone de constructions et d'installations publiques S : stand de tir
- Zone de constructions et d'installations publiques prod. hydroélectrique
- Zone mixte d'équip. récréatifs tourist. sportifs comm. et d'install. publ.
- Zone de camping
- Zones à aménager



0 25 50 100 150 200 Mètres

